

AR Prefecture

024-212402564-20250415-CDELIB2025_41-DE
Reçu le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 03

Votants 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, Isabelle LEGLAT, BROS Stéphane, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick DUBOIS (pouvoir à DUTILLEUL Jean-Marc), Patrick MARQUES (pouvoir à DALESME Delphine), Patrice MEYNIER (pouvoir à LAGARDE Thierry).

Absentes sans donner pouvoir : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia.

Delphine DALESME a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/41. Informations du Conseil municipal sur les décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et par délibérations en date du 27 mai 2020 n°2020/19 et du 29 mars 2021, n°2021/38, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées au Conseil Municipal :

08/04/2025	Décision d'attribution d'une mission d'assistance technique, administrative, de conseil et d'accompagnement à la société REFPAC pour le recouvrement de la TLPE pour un montant annuel de 3075 € HT pour une durée de 3 ans, avec l'option en 1 ^{ère} année de refonte de la base de données « terrain » pour 1 500 € HT
08/04/2025	Communication de la CAA de Bordeaux d'un recours déposé par M. Jamal TAGUI contre le jugement en date du 28.01.2025 par lequel le TA de Bordeaux a annulé le permis de construire délivré tacitement par le maire de la commune de MARSAC-SUR-L'ISLE le 01.11.2022 sous le numéro PC 024 256 22 D0024 au profit de monsieur Jamal TAGUI. Décision de M. le Maire de confier la représentation de la Commune au Cabinet HMS Atlantique à Bordeaux.

AR Prefecture

024-212402564-20250415-CDELIB2025_41-DE
Reçu le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr